ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE
ESADMM

Conseil d'administration
Séance du 09 décembre 2016

TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n°DELIB_07_RH_16_12_09_TAB_EFF

L'an deux mille seize, le 9 décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'Etablissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 28 novembre 2016,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la Loi n° 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- l'article 9.6 fixant les prérogatives du Conseil d'Administration en matière de création, modification et suppression d'emplois,
- le titre III des statuts portant sur les moyens humains et matériels de l'Etablissement et notamment son article 15 portant sur les personnels ;
- la délibération du Conseil d'administration, n° 09_12_11/2_1 du 9 décembre 2011, portant approbation du Tableau des Effectifs,
- la délibération du Conseil d'administration, n° 09_12_11/2_2 du 9 décembre 2011, portant approbation du Plan de Recrutement 2012,
- la délibération du Conseil d'Administration n° 04_RH_16_10_14 du 14 octobre 2016 modifiant les effectifs des agents de l'ESADMM,

CONSIDERANT

- L'avis du Comité technique du 7 novembre 2016 ;

La Présidente,

EXPOSE

Le tableau des effectifs (pièce jointe n°1 et 2) est modifié dans les conditions précisées ci-dessous au vu de :
- La nécessité de donner aux services les moyens humains pour mener à bien les missions de l'ESADMM ;

184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9 – TÉL. 04 91 82 83 10 FAX 04 91 82 83 11 –
www.esadmm.fr

- La nécessaire évolution de l'organisation des services de l'ESADMM.

Quatre transformations de postes sont liées à l'évolution du besoin d'un service :
- Transformation de trois postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale en temps non complet ;
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique en technicien pour la Plate forme numérique Load.

A la suite de la réussite au concours d'un agent du service technique, un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste de technicien principal 2ème classe.

Les fiches de poste suivantes jointes font l'objet d'une modification et/ou d'une création :
- Responsable de la Communication (PJ n° 3) ;
- Agent de Gestion Financière et Comptable (PJ n° 4) ;
- Technicien LOAD (PJ n°5) ;

L'organigramme est joint en pièce jointe n° 7.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de créer, de supprimer et de transformer en conséquence des postes conformément aux tableaux n°1 et n°2 de la pièce jointe n°1 et de la pièce jointe n°2.

Article 2 : de modifier le tableau des emplois permanents de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée par la création et la suppression des emplois permanents cités dans le tableau n°4 de la pièce jointe n°1.

Article 3 : de modifier le tableau des emplois non permanents de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée par la création et la suppression des emplois permanents cités dans le tableau n°5 de la pièce jointe n°1.

Article 4 : de valider les fiches de poste (pièce jointe n° 3, 4, 5).

Article 5 : de valider l'organigramme (pièce jointe n°6).

Article 6 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	15
Votes contre	3
Abstentions	0

184, avenue de Luminy – CS 70912 – 13288 Marseille Cedex 9 – TÉL. 04 91 82 83 10 FAX 04 91 82 83 11 –
www.esadmm.fr

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- **Rejetée**

Fait à Marseille, le 9 décembre 2016.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Publiée le : .....
Transmise au représentant de l'Etat le .....
Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

184, avenue de Luminy – CS 70912 – 13288 Marseille Cedex 9 – TÉL. 04 91 82 83 10 FAX 04 91 82 83 11 –
www.esadmm.fr